

Des laboratoires d'analyses médicales plus performants

LUXEMBOURG - «Le projet de loi a pour but d'élargir le champ des détenteurs d'un laboratoire d'analyses médicales», affirme la députée LSAP Lydia Mutsch, rapportrice du texte sur la réforme des laboratoires. Les députés de la commission de la santé ont donné leur aval au projet, jeudi. En somme, les laboratoires pourront se constituer en tant que personne morale, ou être détenus et gérés par une personne morale et non



Les trois phases des examens seront strictement contrôlées.

plus par une simple personne privée. Quel intérêt? «Les laboratoires sont demandeurs. Cela permet de tenir compte des évolutions de ces dernières années, en termes de spécialisation, de très haute technicité et d'investissements». Le nouveau statut permettra des coopérations avec l'étranger, notamment dans la recherche biomédicale. Par ailleurs, les analyses devront répondre à des critères de qualité très rigoureux.